

Arrêté n°AG 2025-36

ARRÊTÉ MUNICIPAL PRESCRIVANT LE NUMÉROTAGE

**Chemin du Lambois, Hameau de Ste Avoye, Ruelle Bourgoin,
Chemin de l'Obélisque**

Le Maire de la Commune de DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX,

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-28,

Vu, l'article R.610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe.

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire,

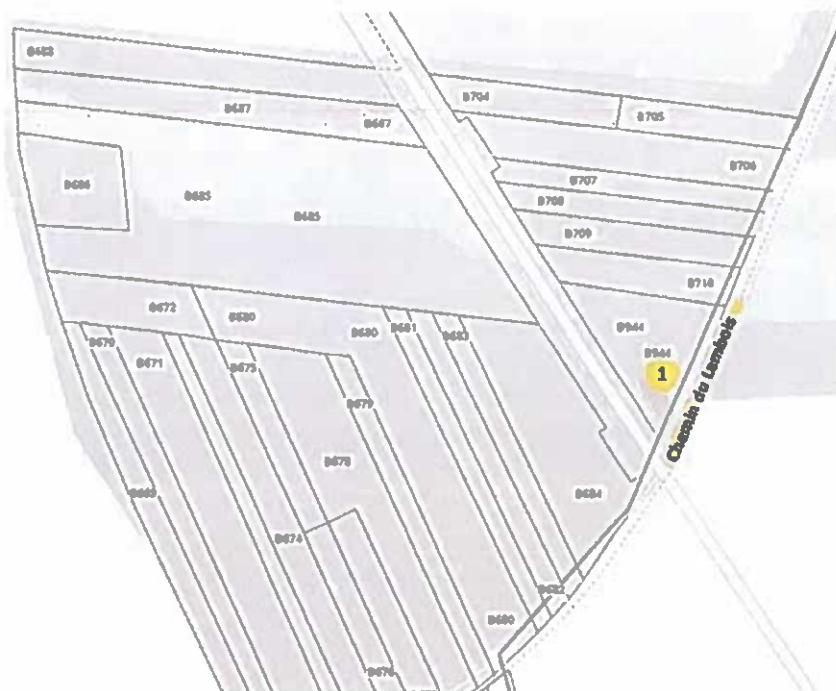
Considérant la délibération n°10 du 28 novembre 2024 (annexe 1), portant la régularisation de la dénomination et le numérotage des voies, afin de créer une harmonie logique et faciliter le repérage, pour les Services de Secours, le travail des préposés de la Poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS.

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit les numérotations suivantes :

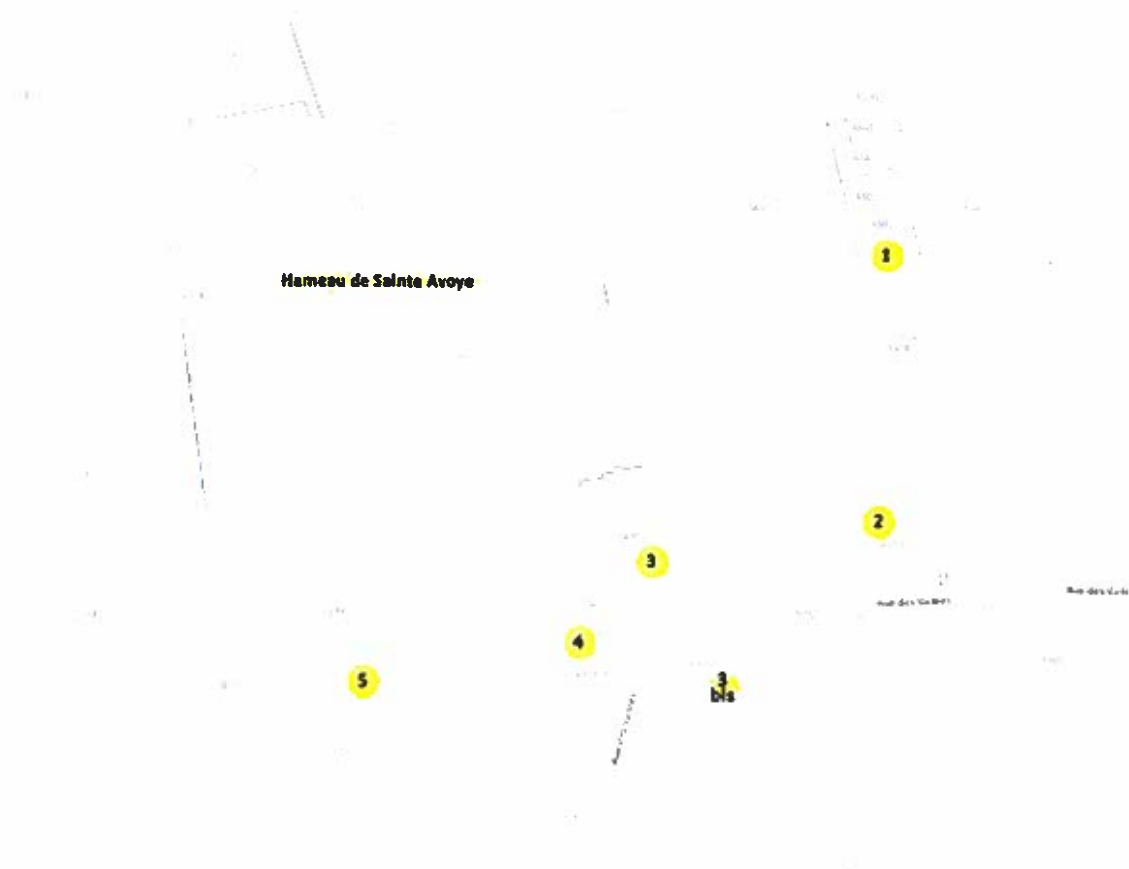
CHEMIN DU LAMBOIS

Adresse Initiale	N° parcelle cadastrale		Nouvelle Adresse
Rd 20 lieux dit le lambois	B 944	1	Chemin du Lambois



HAMEAU DE SAINTE AVOYE

Type occupation	N° parcelle cadastrale	Adresse complète	
	A 502	1	Hameau de Sainte Avoye
	A 852	2	Hameau de Sainte Avoye
	A 412	3	Hameau de Sainte Avoye
HANGAR	A 405	3 bis	Hameau de Sainte Avoye
LOCATION	A 411	4	Hameau de Sainte Avoye
	A 741	5	Hameau de Sainte Avoye



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Type occupation	N° parcelle cadastrale	Nouvelle Adresse	
MAIRIE	B 890	4	Allée du Parc
Groupe Scolaire <i>Raoul Lavérie</i>	B 890	4	Allée du Parc
Maison du Temps Libre	B 890	4	Allée du Parc
Centre de Loisirs <i>La Clé des Champs</i>	ZA 100	4	Allée du Parc
Salle polyvalente à usage de Restaurant scolaire	ZA 100	4	Allée du Parc
Bibliothèque <i>Claudine QUÉGUINER</i>	B 890	4	Allée du Parc



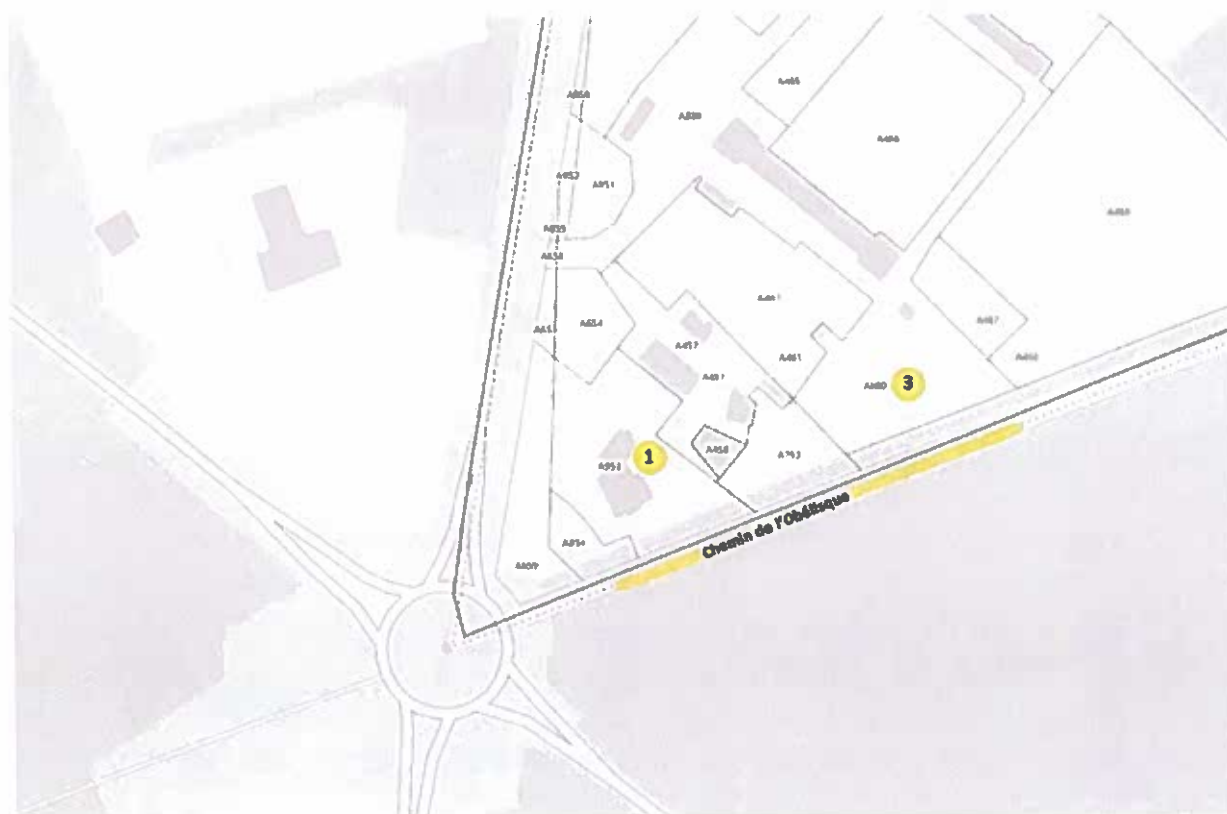
RUELLE BOURGOIN

Type occupation	N° parcelle cadastrale	Adresse complète	
ATELIER	B 916	13	Ruelle Bourgoin



CHEMIN DE L'OBÉLISQUE

Type occupation	N° parcelle cadastrale		Adresse complète
Entreprise	A 953	1	Chemin de l'Obélisque
Snack	A 880	3	Chemin de l'Obélisque



Article 2 :

Le numérotage est matérialisé par l'apposition, par le propriétaire d'une plaque avec le numéro attribué.

Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.
Aucun numérotage n'est admis que celui prévu au présent règlement

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Préfecture de Melun
- La DGFIP
- La Poste
- Le SDIS 77
- La Gendarmerie de Mortcerf

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

Fait à Dammartin-sur-Tigeaux, le 23 septembre 2025

Le Maire

Angélique MERCIER

